

*L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mars à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 21 mars 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

*Nombre de membres en exercice : 41*

*Nombre de membres présents : 23*

*Nombre de votants : 32*

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Jean-Guillaume d'ORNANO, Florence GALERANT, Emmanuel LAUSSINOTTE, Emmanuelle HONOREZ-BRULÉ, Fabienne LOUIS, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

### ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Rebecca BABILOTTE, Stéphanie FRESNAIS, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Didier PAPELOUX, Caroline RACLOT-MARAIS, David REVERT

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Michel MARESCOT, pouvoir à Yves LEMONNIER, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Delphine PANDO, Jacques MARIE, pouvoir à Claude BENOIST, Miriam GUERARD, pouvoir à Florence GALERANT, David MULLER, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Emmanuel LAUSSINOTTE, Patrice ROBERT, pouvoir à Fabienne LOUIS, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Christèle CERISIER-PHILIPPE est nommée secrétaire de séance

### ***DELIBERATION N°D024\_290324***

#### ***AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - Budget annexe Assainissement***

Le compte administratif de l'exercice 2023 du budget assainissement fait apparaître, en section d'exploitation, un excédent global de clôture de 402 757,50 € et en section d'investissement un excédent global de clôture de 3 229 255,41 €.

Il est proposé au Conseil, après avoir pris en compte les restes à réaliser 2023 (1 673 616,38 € en dépenses et 73 646 € en recettes), d'affecter 350 000 € au titre de la réserve complémentaire (article 1068) et de reporter le solde de l'excédent de la section d'exploitation soit 52 757,50 € au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire  
Après en avoir délibéré  
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**DECIDE** après avoir pris en compte les restes à réaliser 2023, en dépenses 1 673 616,38 € ( un million six cent soixante-treize mille six cent seize euros et trente-huit centimes) et en recette 73 646 € € (soixante-treize mille six cent quarante-six euros), d'affecter 350 000 € (trois cent cinquante mille euros) au titre de la réserve complémentaire (article 1068) et de reporter le solde de l'excédent d'exploitation soit 52 757,50 (cinquante-deux mille sept cent cinquante-sept euros et cinquante centimes) au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

**Christèle CERISIER-PHILIPPE**  
Secrétaire de séance

**Philippe AUGIER**  
Président

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

